

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 7 juillet 2011

n° 30

page 1/1

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : **Convention à intervenir avec des particuliers dans le cadre de l'opération Pass'Culture.**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a lancé depuis septembre dernier, son premier passeport culturel dénommé Keskis 'Pass. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de découvrir de nouvelles disciplines artistiques et d'appréhender la richesse culturelle du Châtelleraudais, au travers de différentes actions de sensibilisation qui sont amenées à se dérouler soit auprès des opérateurs privés, soit au sein des équipements communautaires.

Par délibération n° 42 du 13 avril 2011 le conseil municipal a autorisé le maire ou son représentant à s'engager dans des partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie culturelle locale ou des porteurs de projets privés.

D'ores et déjà des actions ont remporté un vif succès avec les équipements communautaires notamment :

- des visites des espaces techniques des salles de spectacles communautaires,*
- la visite VIP et en avant-première du nouveau Conservatoire au bâtiment de l'Horloge,*
- la découverte de pratique au travers d'ateliers exceptionnels ou de conférences de l'école d'arts plastiques,*
- ou la proposition de concert à domicile par le conservatoire Clément Janequin.*

De nouvelles actions pourront être mises en place chez des particuliers, qui pourront ainsi accueillir qui un concert, qui un conteur, qui une exposition, etc. Cette démarche implique la signature de convention de partenariat entre le particulier accueillant, l'intervenant qui assure la prestation et la commune.

* * * * *

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions en direction des publics,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dont le modèle est annexé, et les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces relatives aux actions culturelles, s'inscrivant dans le cadre du Pass'Culture.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 11/07/2011 N° 5181
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM